

Recu le 5 avril 2017 à 22:39

« En tant que candidat aux élections législatives sur la dixième circonscription de Loire-Atlantique, vous avez bien voulu m'interroger sur un certain nombre de thèmes et je vous en remercie très sincèrement. Voici ma position personnelle sur ces questions :

### **Protection de la vie :**

Pour ce qui concerne l'IVG, je suis attaché au principe de la loi de 1975 qui veut que tout être humain doit être respecté dès le commencement de la vie. L'IVG est un acte lourd qui doit demeurer exceptionnel et se limiter aux cas singuliers et de détresse. Par conséquent, je suis contre toute forme de loi visant à faciliter le recours à l'avortement au point de le banaliser.

Je considère que la loi adoptée le 16 février 2017 sur l'élargissement du délit d'entrave à l'IVG aux sites internet est un texte idéologique qui porte atteinte à une liberté fondamentale qu'est la liberté d'expression. Le seul fait de s'opposer à l'avortement et d'avoir une opinion sur le sujet ne peut pas être condamnable. Je rejoins en cela la position du Conseil constitutionnel qui a considérablement restreint la portée du texte du gouvernement.

Le nombre d'IVG n'a pas diminué en France depuis 1976, alors que dans le même temps l'accès à la contraception a été très largement facilité. Il faut à mon sens davantage responsabiliser les parents (prise en charge financière, même minime au bout de la seconde ou de la troisième IVG). Il faut aussi davantage sensibiliser les jeunes à travers l'éducation sexuelle et affective en abordant les sujets qui tiennent à l'accueil de la vie. Il faut enfin réfléchir à développer les propositions alternatives à l'IVG (accouchement sous X, adoption).

L'euthanasie est un autre sujet lourd. Je suis pour le développement des soins palliatifs et contre l'acharnement thérapeutique. Je suis opposé aujourd'hui à l'euthanasie qui n'est pas une assistance au suicide, mais qui organise un droit de vie ou de mort par des tiers. Pour les malades atteints d'une affection grave et incurable dont l'arrêt du traitement engage le pronostic vital et entraîne des souffrances insupportables, je suis a priori favorable à la sédation profonde et continue prévue dans l'évolution de la loi Leonetti. Je tiens à préciser que je n'ai jamais été confronté à titre personnel à cette question ô combien difficile. Je ne prétends pas du tout détenir la vérité.

### **Mariage, filiation, conjugalité :**

J'aurais préféré la création d'une union civile au mariage pour les couples de même sexe mais je pense qu'il ne faut pas de nouveau fracturer la société française. Je ne suis donc pas favorable au fait de revenir sur le mariage pour tous.

Je suis opposé à la PMA, sauf dans le cas des couples stériles, et à la GPA. Au nom de l'importance de la filiation réelle, je considère qu'il n'est pas souhaitable que l'adoption plénière puisse être ouverte à 2 personnes de même sexe. Il en va de l'intérêt de l'enfant à qui on ne peut pas mentir sur ses origines et à qui on doit laisser la possibilité d'agir en recherche de paternité ou maternité et de rétablir ainsi la filiation naturelle qui doit être protégée.

Le mariage civil est important, il permet de protéger le conjoint et les enfants dans tous les actes de la vie. Je ne suis pas favorable au divorce sans juge qui ne permet pas de s'assurer de la défense des intérêts des enfants de manière impartiale.

### **Education :**

J'ai une vision exigeante de l'école, qui doit transmettre les savoirs, ouvrir l'enfant vers l'extérieur mais également lui transmettre un socle de valeurs. L'école ne remplit plus efficacement ses missions premières en France, elle s'est dispersée et s'est trompée sur les objectifs. Emmener 80% d'une classe d'âge vers le baccalauréat n'a pas de sens en soi si le parcours scolaire de l'enfant n'est pas en adéquation avec ses aspirations et son projet individuel. Je note par ailleurs que chaque année, 140 000 enfants sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification. C'est l'échec de notre système éducatif qui doit accompagner nos jeunes vers l'emploi et leur insertion sociale.

J'étais opposé à la réforme des rythmes scolaires, en tant que parent. Davantage de fatigue pour nos enfants, disparités territoriales, coût exorbitant pour les communes, je n'aurais pas voté cette réforme. Je suis aujourd'hui favorable à l'idée de laisser la liberté aux communes de revenir sur cette réforme, au nom du principe de libre administration des collectivités locales.

Je suis favorable à l'acquisition des connaissances fondamentales à l'école primaire. Je suis favorable à l'abrogation de la réforme du collège et au retour des classes bi-langues. L'apprentissage doit être valorisé car il ouvre nos jeunes vers l'emploi.

Notre système d'orientation, trop exclusif, doit être revisité et permettre à un jeune d'avoir le droit de se tromper et de changer de voie. Les établissements doivent être plus autonomes, il faut laisser davantage de latitude aux chefs d'établissement, pour définir leur propre projet pédagogique notamment. Il faut sortir d'un système centralisé et descendant pour penser le système à partir des écoles et de leurs spécificités.

L'école doit être ouverte sur son extérieur et faire partie d'un écosystème territorial pour une meilleure adaptation des élèves à leur environnement immédiat. Le privé et le public ont tous deux leur place dans notre système éducatif.

### **Politique familiale :**

Je suis favorable à l'universalité des allocations familiales et au relèvement du quotient.

Espérant avoir pu répondre à l'essentiel de vos questions, je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément.

Jérôme GUIHO  
Candidat de la Droite et du Centre  
10ème circonscription de Loire-Atlantique